



Distribution: générale

Date: 9 février 2017

Original: anglais

Point 8 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2017/8/2

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation

**Pour approbation**

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement—Haïti 200618

### *Renforcer la préparation aux situations d'urgence et la résilience*

	Coût (dollars É.-U.)		
	Budget actuel	Augmentation	Budget révisé
Produits alimentaires et coûts connexes	74 384 961	16 717 370	91 102 331
Transferts de type monétaire et coûts connexes	39 318 760	21 463 420	60 782 180
Développement et augmentation des capacités	4 697 950	5 034 895	9 732 845
Coût total pour le PAM	154 650 884	56 610 907	211 261 791

Marqueur de l'égalité hommes-femmes 2A

<https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-en.pdf>

### Projet de décision\*

Le Conseil approuve l'augmentation budgétaire proposée de 56,6 millions de dollars É.-U. pour l'intervention prolongée de secours et de redressement Haïti 200618, "Renforcer la préparation aux situations d'urgence et la résilience", ainsi que la prolongation de l'intervention pour une durée de 15 mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 juin 2018 (WFP/EB.1/2017/8/2).

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

#### Coordonnateur responsables:

M. M. Barreto  
Directeur régional  
Amérique latine et Caraïbes  
courriel: miguel.barreto@wfp.org

M. R. Tran Ba Huy  
Directeur de pays  
courriel: ronald.tranhuy@wfp.org

## Nature de l'augmentation budgétaire

1. La présente révision budgétaire de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200618, "Renforcer la préparation aux situations d'urgence et la résilience", a pour but de poursuivre l'intervention pendant le premier trimestre de 2017 et de la proroger de 15 mois pour assurer la transition vers la mise en œuvre d'un plan stratégique de pays. Le PAM maintiendra les opérations de secours et de redressement et les programmes visant à prévenir la malnutrition chronique, accroître la résilience et renforcer les capacités des institutions.
2. La révision budgétaire permettra notamment:
  - d'augmenter le nombre de bénéficiaires de l'assistance alimentaire générale dans le sillage de l'ouragan Matthew et dans le cadre de la planification des secours;
  - d'accroître le nombre d'enfants, de femmes enceintes et de mères allaitantes bénéficiant d'une supplémentation alimentaire généralisée pour prévenir le retard de croissance;
  - de mettre en place un programme d'assistance alimentaire saisonnière ciblée à l'intention des familles vulnérables touchées par la persistance de l'insécurité alimentaire dans les zones balayées par l'ouragan;
  - d'augmenter le nombre de ménages participant aux activités Assistance alimentaire pour la création d'actifs (3A) à l'appui du redressement et du renforcement de la résilience;
  - d'amplifier les activités destinées à renforcer les capacités du Gouvernement; et
  - de couvrir l'augmentation des coûts liée à l'accroissement du recours aux transferts de vivres et aux transferts de type monétaire.
3. La révision maintient l'orientation stratégique de l'IPSR, dont elle augmente le budget de 56,6 millions de dollars pour le porter à 211,3 millions de dollars au total pour les 4,25 années de sa durée.

## Justification de la prolongation et de l'augmentation budgétaire

### Résumé des activités en cours

4. L'IPSR 200618 appuie l'action menée par le Gouvernement pour répondre aux besoins des populations touchées ou à risque, et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17. Elle vise à sauver des vies, à rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition, à améliorer la résilience et à faire reculer la malnutrition:
  - en renforçant les capacités de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence dont dispose le Gouvernement, ainsi que les opérations qu'il mène pour sauver des vies, et en améliorant, au moyen d'une assistance alimentaire générale, la consommation d'aliments et la diversité du régime alimentaire des populations les plus vulnérables et les plus exposées à l'insécurité alimentaire victimes de catastrophes naturelles (Objectif stratégique 1 du PAM);
  - en favorisant le renforcement de la résilience, ce en aidant les communautés à créer des actifs et à mieux résister aux chocs, grâce à des activités 3A (Objectifs stratégiques 2 et 3);
  - en appuyant la sécurité alimentaire et la résilience des populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire moyennant l'élaboration et l'institutionnalisation d'un système de ciblage et d'intervention destiné au programme national de filets de protection sociale (Objectif stratégique 3);
  - en luttant contre la malnutrition aiguë globale et en traitant la malnutrition aiguë modérée chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes (Objectif stratégique 4); et
  - en favorisant une réduction permanente de la prévalence de la malnutrition chronique dans le cadre d'une approche prévoyant une assistance alimentaire au cours des 1 000 premiers jours suivant la conception (Objectif stratégique 4).

## Conclusion et recommandations issues de la réévaluation

5. En partenariat avec le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Réseau du système d'alerte rapide face aux risques de famine (FEWS NET), la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) a réalisé une évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence<sup>1</sup> en décembre 2016 afin de mesurer l'impact prolongé de la sécheresse et de l'ouragan Matthew sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans dix départements. Près de 38 pour cent des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire, dont 6 pour cent en situation d'insécurité alimentaire grave. Par rapport à octobre 2016<sup>2</sup>, la sécurité alimentaire s'est améliorée dans la péninsule sud, notamment dans les zones urbaines, grâce à l'assistance apportée au lendemain de l'ouragan Matthew. Des poches de forte insécurité alimentaire subsistent en milieu rural dans les départements de la Grand'Anse et de Nippes. Les départements n'ayant bénéficié que d'une aide limitée en 2016, comme Artibonite, La Gonâve et Nord-Ouest, pâtissent d'une forte insécurité alimentaire liée à la sécheresse. Face à la pénurie d'aliments, jusqu'à 63 pour cent des ménages ont adopté des stratégies de survie préjudiciables à leurs moyens d'existence, 29 pour cent ayant recours à des stratégies d'urgence ou de crise. Ces ménages ont besoin de toute urgence d'une aide humanitaire.
6. Une analyse des marchés<sup>3</sup> conduite fin octobre 2016 a indiqué que les marchés recommençaient à bien fonctionner et que l'approvisionnement était diversifié sur les marchés faciles d'accès des départements de la Grand'Anse, de Nippes et du Sud. Le PAM continuera d'analyser les données secondaires recueillies par le Gouvernement et de suivre la situation des marchés sur des sites sentinelles.

## Finalité de la prolongation et de l'augmentation budgétaire

7. La présente révision budgétaire remanie l'IPSR et la prolonge de 15 mois afin d'assurer la transition vers le plan stratégique de pays établi par le PAM pour Haïti. Le PAM continuera d'appuyer les activités de secours et de redressement destinées aux populations touchées par l'ouragan Matthew et la sécheresse prolongée, tout en apportant une assistance vitale en cas de chocs, en renforçant les moyens d'existence et en réduisant la malnutrition.
8. **Planification des secours.** Le Gouvernement ayant revu à la baisse dans son plan d'urgence annuel relatif aux ouragans les estimations du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire immédiate, le PAM réduira à 150 000 le nombre de bénéficiaires des distributions générales de secours alimentaires, tout en continuant de renforcer les capacités du Gouvernement en matière de planification des secours ainsi que de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence.
9. **Assistance alimentaire générale et prévention de la malnutrition aiguë.** Dans les communes de la Grand'Anse, de Nippes et du Sud touchées par l'ouragan, le PAM poursuivra l'assistance alimentaire générale jusqu'en mars et complètera les transferts de vivres et les transferts de type monétaire par un programme de supplémentation alimentaire généralisée destiné à prévenir la malnutrition aiguë chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes.
10. **Assistance alimentaire ciblée et prévention de la malnutrition chronique.** Lorsque les secours d'urgence et les activités axées sur la prévention de la malnutrition aiguë prendront fin, le PAM mettra en place une assistance alimentaire saisonnière ciblée pour les familles les plus vulnérables se trouvant de longue date en situation d'insécurité alimentaire dans les départements de la Grand'Anse et de Nippes. Cette assistance sera complétée par un programme de supplémentation alimentaire destiné à prévenir la malnutrition chronique chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, conformément au protocole du Gouvernement. En 2017, le PAM fournira une ration alimentaire complétée par des aliments nutritifs spécialisés. En 2018, les transferts de vivres assurés au profit des ménages en situation de forte insécurité alimentaire au titre de l'assistance alimentaire

---

<sup>1</sup> CNSA, PAM, FAO et FEWS NET. 2017. Enquête de sécurité alimentaire d'urgence post-Matthew - EFSA Phase 1 (zones les plus affectées).

<sup>2</sup> Université de New York, octobre 2016.

<sup>3</sup> Analyse de marchés post-ouragan Matthew; octobre–novembre 2016.

saisonniers seront remplacés par des transferts de type monétaire; cette modification s'accompagnera d'une campagne de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour s'attaquer aux causes profondes du retard de croissance et des carences en micronutriments parmi certains groupes vulnérables.

11. **Prévention du retard de croissance.** Dans le cadre du programme de filets de protection sociale Kore Lavi, les activités destinées à prévenir le retard de croissance grâce à la fourniture d'aliments nutritifs spécialisés pour les enfants âgés de 6 à 23 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes (l'initiative dite des 1 000 jours) se poursuivront jusqu'en septembre 2017, date à laquelle elles seront confiées à la responsabilité d'autres acteurs.
12. **Assistance alimentaire pour la création d'actifs.** Afin d'appuyer le relèvement suite aux chocs, le PAM apportera une assistance alimentaire en échange d'une participation aux activités de créations d'actifs mises en œuvre à la Grand'Anse et à Nippes, ainsi que dans les régions des départements d'Artibonite, de la Gonâve et du Nord-Ouest où l'insécurité alimentaire est forte. Les activités porteront notamment sur la remise en état des infrastructures endommagées par l'ouragan et sur la construction de nouveaux biens de production. Les participants recevront un transfert monétaire, tandis que les ménages les plus vulnérables qui ne peuvent prendre part à la création d'actifs recevront des rations alimentaires non assorties de conditions.
13. Le PAM maintiendra les activités de création d'actifs visant à renforcer la résilience, mais il réduira le nombre de participants par année. Il rattachera ses activités aux plans de développement local du Ministère de l'agriculture et du développement rural, et il appliquera l'approche à trois niveaux, en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le PAM préconisera l'adoption de plans pluriannuels et la complémentarité avec d'autres acteurs du développement.
14. **Renforcement des capacités.** Le PAM continuera à renforcer les capacités du Gouvernement dans les domaines des filets de protection sociale ainsi que de la préparation et de l'intervention en cas de situation d'urgence, en pérennisant les activités lancées dans le cadre du programme Kore Lavi afin de fournir un appui technique au Ministère des affaires sociales et du travail aux niveaux central et décentralisé; par ailleurs, il formulera des orientations et intégrera de nouveaux modules dans la base de données nationale sur la vulnérabilité, il assurera des formations sur le ciblage des bénéficiaires et la gestion des bases de données, et il facilitera l'institutionnalisation d'un filet de sécurité réactif face aux chocs.
15. **Ciblage.** Le ciblage géographique sera effectué compte tenu des résultats de la toute dernière évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence, de l'examen du secteur agricole mené en décembre 2016 après le passage de l'ouragan, du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire prévu pour février 2017 et d'une analyse intégrée du contexte, qui relève de l'approche à trois niveaux. Les ménages les plus vulnérables dans les communes sélectionnées seront répertoriés à l'aide de la base de données du programme de filets de protection sociale et du ciblage communautaire<sup>4</sup>. Le PAM coordonnera le ciblage des bénéficiaires, l'établissement du calendrier et la mise en œuvre des activités avec d'autres acteurs afin d'éviter les chevauchements et d'optimiser la cohérence de l'assistance.

---

<sup>4</sup> L'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence réalisée en décembre 2016 a permis de recueillir des données ventilées par sexe à l'aide de l'approche uniformisée de communication des indicateurs de la sécurité alimentaire, mais les échantillons n'ont pas été conçus de manière à assurer la représentativité statistique en fonction du sexe du chef de famille. L'information collectée illustre les tendances en matière de problématique hommes-femmes et sera analysée de manière plus approfondie lorsque les données provenant de tous les départements seront disponibles. Ces données pourront être prises en compte au moment de procéder au ciblage de l'assistance et de prendre les décisions concernant les programmes pendant la période couverte par la révision budgétaire.

TABLEAU 1: NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES, PAR ACTIVITÉ

Activité	Catégorie de bénéficiaires	Effectifs actuels			Augmentation			Chiffres révisés		
		Garçons/hommes	Filles/femmes	Total	Garçons/hommes	Filles/femmes	Total	Garçons/hommes	Filles/femmes	Total
Assistance alimentaire générale/vivres – intervention immédiate	Ménages	265 000	285 000	<b>550 000</b>	–	–	–	265 000	285 000	<b>550 000</b>
Assistance alimentaire générale/vivres – secours	Ménages	505 000	545 000	<b>1 050 000</b>	101 000	109 000	<b>210 000*</b>	606 000	654 000	<b>1 260 000</b>
Assistance alimentaire saisonnière ciblée	Ménages	247 000	266 000	<b>513 000</b>	20 000	21 000	<b>41 000</b>	267 000	287 000	<b>554 000</b>
Nutrition/ traitement de la malnutrition aiguë modérée	Enfants de 6 à 23 mois	10 000	10 000	<b>20 000</b>	–	–	–	10 000	10 000	<b>20 000</b>
	Enfants de 24 à 59 mois	8 500	8 500	<b>17 000</b>	–	–	–	8 500	8 500	<b>17 000</b>
	Femmes enceintes et mères allaitantes	–	1 300	<b>1 300</b>	–	–	–	–	1 300	<b>1 300</b>
Nutrition/ prévention de la malnutrition aiguë – sur fond d'ouragan	Enfants de 6 à 23 mois	25 000	27 000	<b>52 000</b>	–	–	–	25 000	27 000	<b>52 000</b>
	Enfants de 24 à 59 mois	21 000	22 000	<b>43 000</b>	–	–	–	21 000	22 000	<b>43 000</b>
	Femmes enceintes et mères allaitantes	–	40 000	<b>40 000</b>	–	–	–	–	40 000	<b>40 000</b>
Nutrition/ prévention de la malnutrition chronique	Enfants de 6 à 23 mois	51 000	51 000	<b>102 000</b>	28 000	31 000	<b>59 000</b>	79 000	82 000	<b>161 000</b>
	Enfants de 24 à 59 mois	–	–	–	4 000	5 000	<b>9 000</b>	4 000	5 000	<b>9 000</b>
	Femmes enceintes et mères allaitantes	–	80 000	<b>80 000</b>	–	32 000	<b>32 000</b>	–	112 000	<b>112 000</b>
Activités 3A	Ménages	190 000	203 000	<b>393 000</b>	78 000	84 000	<b>162 000</b>	268 000	287 000	<b>555 000</b>
Aide aux personnes vivant avec le VIH/la tuberculose	Rations familiales	38 000	40 000	<b>78 000</b>	–	–	–	38 000	40 000	<b>78 000</b>
<b>Total du projet</b>		<b>1 053 000</b>	<b>1 206 000</b>	<b>2 259 000</b>	<b>231 000</b>	<b>281 000</b>	<b>512 000</b>	<b>1 284 000</b>	<b>1 487 000</b>	<b>2 771 000</b>

\* On estime à 30 pour cent le chevauchement avec les populations recevant une assistance au titre de l'intervention menée suite au passage de l'ouragan Matthew.

16. La valeur des transferts monétaires fournis au titre de l'assistance alimentaire générale est conforme aux prix courants<sup>5</sup>. Comme convenu avec le Gouvernement, la valeur des transferts de type monétaire dont bénéficient les ménages participant aux activités 3A concorde avec le montant du salaire minimum officiel en Haïti.
17. La ration distribuée dans le cadre de l'assistance alimentaire saisonnière est établie compte tenu du déficit alimentaire estimé des ménages ciblés pendant la saison de soudure. En 2018, à la lumière d'analyses et du suivi des marchés, d'évaluations et d'études de faisabilité des transferts de type monétaire, le PAM passera à cette modalité dans le cadre de l'assistance saisonnière ciblée; la valeur du transfert monétaire sera ainsi accrue, ce qui favorisera l'accès à des aliments frais et nutritifs disponibles localement.
18. À partir des données factuelles collectées au cours du suivi des activités de création d'actifs, le PAM réduira de 24 à 20 le nombre de jours de travail prévus par mois au titre des activités 3A.

<b>TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE QUOTIDIENNE/TRANSFERT DE TYPE MONÉTAIRE RÉVISÉS, PAR ACTIVITÉ</b> ( <i>grammes/personne/jour, dollars/personne/jour</i> )					
	Assistance alimentaire générale	Assistance alimentaire générale – secours	Activités 3A	Assistance alimentaire saisonnière ciblée	Assistance alimentaire saisonnière ciblée
	2017	2017	2017 et 2018	2017	2018
Céréales	–	400	–	200	–
Légumes secs	–	100	–	50	–
Huile	–	35	–	15	–
Sel	–	5	–	–	–
Transferts de type monétaire	0,40	–	0,80	–	0,30
<b>TOTAL</b>	<b>0,40</b>	<b>540</b>	<b>0,80</b>	<b>265</b>	<b>0,30</b>
<i>Total kcal/jour</i>	–	–	–	1 023	–
% kcal d'origine protéique	–	–	–	9,5	–
% kcal d'origine lipidique	–	–	–	14,7	–
Nombre de jours d'alimentation par mois	30	–	20	30	30
Nombre de mois d'assistance par an	2	1	2 à 6	4	6

<sup>5</sup> Sur la base du suivi des prix sur les marchés et de l'assortiment alimentaire minimum déterminé par la Coordination nationale de la sécurité alimentaire en octobre 2016.

## Besoins en produits alimentaires

19. Les quantités totales de produits alimentaires et le montant total des transferts de type monétaire après révision sont présentés dans le tableau 3.

<b>TABLEAU 3: BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES ET EN TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE, PAR ACTIVITÉ</b>				
<b>Activité</b>	<b>Produits alimentaires/ transferts de type monétaire</b>	<b>Produits alimentaires (<i>en tonnes</i>) ou transferts de type monétaire (<i>en dollars</i>)</b>		
		<b>Chiffres actuels</b>	<b>Augmentation/ Diminution</b>	<b>Total révisé</b>
Assistance alimentaire générale – intervention immédiate	Produits alimentaires	360		<b>360</b>
Assistance alimentaire générale – secours	Produits alimentaires	33 247	6 794	<b>40 041</b>
Traitement de la malnutrition aiguë	Produits alimentaires	1 674		<b>1 674</b>
Prévention de la malnutrition aiguë	Produits alimentaires	2 520	1 456	<b>3 976</b>
Prévention de la malnutrition chronique	Produits alimentaires	14 922	2 867	<b>17 789</b>
Assistance alimentaire saisonnière ciblée	Produits alimentaires		3 116	<b>3 116</b>
Activités 3A	Produits alimentaires		1 296	<b>1 296</b>
Assistance aux personnes vivant avec le VIH et la tuberculose	Produits alimentaires	17 784		<b>17 784</b>
<b>TOTAL (<i>en tonnes</i>)</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>70 507</b>	<b>15 529</b>	<b>86 036</b>
Assistance alimentaire générale	Transferts de type monétaire	11 550 000	2 760 000	<b>14 310 000</b>
Assistance alimentaire saisonnière ciblée	Transferts de type monétaire		2 214 000	<b>2 214 000</b>
Activités 3A	Transferts de type monétaire	21 951 072	13 360 000	<b>35 311 072</b>
<b>TOTAL (<i>en dollars</i>)</b>	<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>33 501 072</b>	<b>18 334 000</b>	<b>51 835 072</b>

## Évaluation des aléas et des risques et planification des mesures de préparation

20. Les principaux risques qui pourraient entraver l'obtention des effets directs souhaités sont: i) l'insécurité, susceptible de limiter les déplacements du personnel humanitaire, de perturber les itinéraires de transport ou de restreindre l'accès des bénéficiaires à l'assistance; ii) les catastrophes naturelles, qui pourraient retarder les activités prévues ou contraindre à les suspendre, réduire la disponibilité locale d'aliments, faire augmenter les prix sur les marchés, désorganiser les opérations logistiques ou amener à revoir les priorités en matière d'affectation des ressources; et iii) la révision des priorités ou des politiques du Gouvernement, qui pourrait entraîner une diminution des ressources nationales allouées à la coordination et à l'appui des activités de redressement ou au renforcement des capacités institutionnelles.

## ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
<b>Produits alimentaires</b>			
Céréales	8 867	3 276 642	
Légumes secs	2 243	1 204 569	
Huiles et matières grasses	956	1 223 991	
Aliments composés et mélanges	3 388	2 509 518	
Autres	75	6 061	
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>15 529</b>	<b>8 220 781</b>	
Transport extérieur		1 939 516	
Transport terrestre, entreposage et manutention		4 816 931	
Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires		1 740 142	
<b>Produits alimentaires et coûts connexes<sup>1</sup></b>		<b>16 717 370</b>	
Transferts de type monétaire		18 334 000	
Coûts connexes		3 129 420	
<b>Transferts de type monétaire et coûts connexes</b>			<b>21 463 420</b>
Développement et augmentation des capacités			5 034 895
Coûts opérationnels directs			43 215 685
Coûts d'appui directs (voir l'annexe I-B) <sup>2</sup>			9 691 705
<b>Total des coûts directs du projet</b>			<b>52 907 390</b>
Coûts d'appui indirects (7 pour cent) <sup>3</sup>			3 703 517
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>56 610 907</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

<sup>2</sup> Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

<sup>3</sup> Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

**ANNEXE I-B**

<b>COÛTS D'APPUI DIRECTS (<i>en dollars</i>)</b>	
<b>Dépenses de personnel et frais connexes</b>	
Administrateurs	2 972 465
Agents des services généraux	2 236 657
Prime de danger et indemnités locales	432 590
<b>Total partiel</b>	<b>5 641 712</b>
<b>Dépenses de fonctionnement et autres</b>	
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>511 350</b>
<b>Sécurité</b>	<b>380 000</b>
<b>Voyages et transport</b>	<b>1 405 549</b>
<b>Études préalables, évaluations et suivi<sup>1</sup></b>	<b>375 029</b>
<b>TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>9 691 705</b>

---

<sup>1</sup> Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers.

ANNEXE II

IPSR HAÏTI 200618



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

3A	assistance alimentaire pour la création d'actifs
EFSA	évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWS NET	Réseau du système d'alerte rapide face aux risques de famine
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement